DURÉE DE VALIDITÉ

CARTE D'IDENTITÉ:

Pour les majeurs : la carte d'identité est valable 15 ans.
Pour les mineurs : la carte d'identité reste valable 10 ans.

Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013,la durée de validité passe automatiquement de 10 à 15 ans, votre carte est donc **encore valable 5 ans après la date d'expiration inscrite.**

PASSEPORT

Pour les majeurs : le passeport est **valable 10 ans**.
Pour les mineurs : le passeport est **valable 5 ans**.

VOYAGE À L'ÉTRANGER

De nombreux pays (européens) **acceptent un titre d'identité en apparence périmé mais d'autres non**, comme par exemple: Belgique, Lituanie, Norvège, Roumanie…

▶ Il est donc fortement recommandé aux voyageurs de **vérifier la position du pays** dans lequel ils envisagent de se rendre.
La liste des pays et de leur position sur la question est disponible sur le site du ministère des affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr)

▶ Vous pouvez demander le **renouvellement anticipé** de votre carte d'identité en apparence périmée, à condition de justifier de votre intention de voyage[1] et de ne pas être titulaire d'un passeport valide

[1] titre de transport, réservation d'hébergement, attestation de votre employeur pour un déplacement professionnel

INFOS PRATIQUES

Mairie de BANNALEC
1 place Charles de Gaulle 29380 Bannalec

Contact:
cni-passeports@bannalec.fr

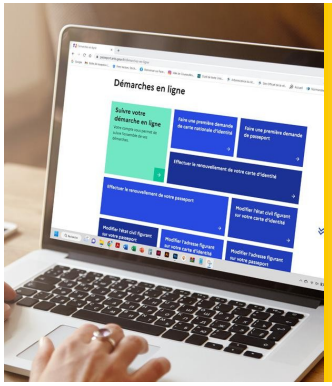

LIENS UTILES :

- **Informations concernant carte d'identité et passeport:**
  www.service-public.fr | interieur.gouv.fr | diplomatie.gouv.fr
- **Pour faire une pré-demande en ligne**
  https://passseport.ants.gouv.fr/demarche-en-ligne
- **Pour prendre rendez-vous**
  https://www.bannalec.fr/passeport-et-carte-didentite/
- **Pour acheter votre timbre fiscal:**
  https://timbres.impots.gouv.fr

BANNALEC
BANALEG

CARTES D'IDENTITÉ

PASSEPORTS

EFFECTUER VOTRE DEMANDE:

Étape 1 : Pré-demande en ligne
A mon domicile sur
https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne

Étape 2 : Prise de rendez-vous
sur le site de la mairie: **https://www.bannalec.fr/**

AUCUN RENDEZ-VOUS NE SERA DONNÉ EN MAIRIE OU PAR TÉLÉPHONE

Étape 3 : Constitution du dossier

Étape 4 : Le jour du rendez-vous
Je me rend en mairie, muni de mon numéro de dossier et de l'ensemble des pièces justificatives.

Si la demande concerne un mineur, il doit obligatoirement être accompagné d'un responsable exerçant l'autorité parentale qui fournira l'original de sa pièce d'identité.

Étape 5 : Remise de titre
Lorsque mon titre est disponible, je reçois un SMS.

Je viens le retirer en mairie aux horaires suivants:
mercredi et vendredi : de 16h00 à 17h15
samedi : de 11h00 à 11h45

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence nationale des titres sécurisés

DOCUMENTS A FOURNIR LE JOUR DU RENDEZ-VOUS

	CARTE NATIONALE IDENTITE	PASSEPORT
POUR TOUTE DEMANDE	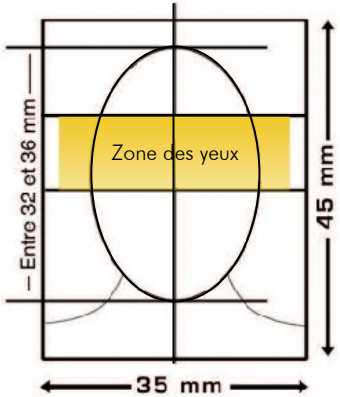 ■ **Le dossier de pré-demande ANTS effectué en ligne** (https://ants.gouv.fr) ■ **1 photographie d'identité** de moins de 6 mois, aux normes en vigueur ■ **1 justificatif de domicile** de moins d'1 an à votre nom. A privilégier: - avis d'imposition ou non imposition / justificatif de taxe d'habitation - une quittance de loyer (émise par un bailleur social ou une agence immobilière) - une attestation ou une facture d'assurance du logement - une attestation de contrat ou une facture d'électricité, gaz - une facture de téléphone ou box internet - une facture d'eau - un relevé de la CAF (mentionnant les aides liées au logement.) *Cas particuliers:* - <u>personne mineure</u>, fournir: le justificatif au nom du représentant légal - <u>personne majeure hébergée</u>, fournir: une attestation sur l'honneur d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant + un justificatif de domicile de l'hébergeant	
Coût	Gratuit Sauf en cas de perte ou de vol (25€)	Timbre fiscal* - majeurs : 86 euros - de 15 à 18 ans : 42 euros - moins de 15 ans : 17 euros
PIÈCES <u>COMPLÉMENTAIRES</u> SELON VOTRE SITUATION :		
1ère demande	**Un passeport** valide ou périmé (depuis plus de 5 ans pour un passeport biométrique, moins de 2 ans pour un autre type de passeport) ou **Une copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois	Une **Carte Nationale d'Identité** valide ou périmée (depuis moins de 5 ans) ou **Une copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois
Renouvellement	**Ancienne CNI** (si périmée depuis plus de 5 ans, fournir les mêmes pièces que pour une 1ère demande)	**Ancien passeport** (si périmé depuis plus de 5 ans pour un passeport biométrique, plus de 2 ans pour un autre passeport, fournir les mêmes pièces que pour une 1ère demande)
Perte/Vol	**Mêmes pièces que pour une 1ère demande** + **Timbre fiscal de 25 euros*** + **Déclaration de vol** (à faire en Commissariat ou Gendarmerie) ou **déclaration de perte** (à faire en mairie)	**Mêmes pièces que pour une 1ère demande** + **Déclaration de vol** (à faire en Commissariat ou Gendarmerie) ou **déclaration de perte** (à faire en mairie)

<u>Important:</u> Selon votre situation (mineur en garde alternée, majeur sous tutelle, ajout d'un nom d'usage…), des justificatifs supplémentaires peuvent être demandés.

* vendus dans les bureaux de tabac ou sur https://timbres.impot.gouv.fr/